

**NOTIFICATION D'ACTIVITE POUR POINTS DE VENTE QUI VENDENT DES PRODUITS
ISSUS DU MODE DE PRODUCTION BIOLOGIQUE**

(selon le Règlement CE Nr. 834/2007, art 28)

A remplir par tous les points de vente:

Données générales de l'opérateur:

Nom de l'entreprise du point de vente :		Forme de l'entreprise:
Rue & n° point de vente:		
Code postal & localité du point de vente:		
Nom du responsable de l'entreprise :		
Prénom du responsable de l'entreprise :		
Rue & n°. *:		
Code postal et localité* :		
N° Tél. 1:	N° Tél. 2:	N° GSM :
N° Fax :	email – adresse :	
N° de TVA :		
Structure juridique: <input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> SC <input type="checkbox"/> SPRL <input type="checkbox"/> Propre nom <input type="checkbox"/> Autre		
Heures d'ouverture du point de vente:		
Jour(s) de fermeture du point de vente:		
Si applicable, la période de fermeture annuelle, p.ex. en raison de vacances:		
Etiez-vous affilié auparavant auprès d'un organisme de contrôle pour le contrôle et la certification dans le cadre :		
- de la législation sur les produits agricoles biologiques et/ou Biogarantie?		Oui / Non

*A remplir uniquement si l'adresse diffère de celle du point de vente et si vous souhaitez que la correspondance soit envoyée à cette adresse-là.

A remplir par tous les points de vente:

Dans ce point de vente, les produits suivants sont vendus dans leur version biologique :

<input type="checkbox"/> produits "en vrac" (p.ex. caisses ouvertes avec légumes et fruits, céréales, sucreries ...) -principaux groupes de produits : Chiffre d'achats produits biologiques "en vrac" par an: ...€.....
<input type="checkbox"/> produits en emballage fermé (p.ex. produits alimentaires préemballés) -principaux groupes de produits : Chiffre d'achats produits biologiques en emballage fermé par an: ...€.....

A) A remplir par tous les points de vente comme inscription du point de vente selon le Règlement (CE) Nr. 834/2007, art 28

S'inscrit comme point de vente de produits biologiques et souhaite pour cela être contrôlée par l'organisme de contrôle agréé

TÜV NORD INTEGRA bvba, Statiestraat 164 , 2600 Berchem

selon le Règlement (CE) Nr. 834/2007 & ses modifications

L'entreprise s'engage à agir selon le Règlement (CE) Nr. 834/2007 & ses modifications.

Fait à, le

Certifié sincère et véritable

Signature du responsable

P.S. Attention, l'introduction de cette "notification d'activité" ne permet pas à l'entreprise de vendre des produits biologiques présentant des mentions faisant référence à la méthode de production biologique et/ou d'indiquer comme tels de tels produits dans le point de vente.

B) A remplir uniquement si le point de vente souhaite se faire contrôler & certifier en plus selon le cahier des charges Biogarantie®.

S'inscrit comme point de vente de produits biologiques et souhaite pour cela être contrôlée par l'organisme de contrôle agréé

TÜV NORD INTEGRA bvba, Statiestraat 164 , 2600 Berchem

svt cahier des charges Biogarantie®

L'entreprise s'engage à agir selon les normes mentionnés dans le cahier des charges Biogarantie®.

Fait à, le

Certifié sincère et véritable

Signature du responsable

P.S.. Attention, l'introduction de cette "notification d'activité" ne permet pas à l'entreprise de marquer des produits biologiques avec le logo Biogarantie®.